

SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU 3 DECEMBRE 2020

n° 36-2020

TARIFS ET PRESTATIONS :

**Modification d'un tarif
et prolongation des tarifs 2020 jusqu'à l'adoption des nouveaux tarifs 2021**

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, en séance ordinaire, **Jeudi 3 décembre 2020 à 14 heures à SAINT-LO** au Conseil départemental, salle audio en présentiel et visioconférence, sur convocation du 25 novembre 2020.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Le secrétaire de séance est Mme Emmanuelle LEJEUNE.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

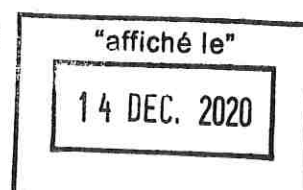
Membres titulaires :

M. André DENOT en présentiel	Conseiller départemental Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD en présentiel	Conseiller départemental 4 ^{ème} Vice-Président du SMPH
Mme Malika CHERRIERE en visioconférence	Conseillère régionale 1 ^{ère} Vice-Présidente
Mme Florence MAZIER en présentiel	Conseillère régionale + pouvoir de M. Jean-Manuel COUSIN
M. Loïc RENIMEL en visioconférence	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo + pouvoir de M. Mickaël GRANDIN
Mme Emmanuelle LEJEUNE en présentiel	Maire de Saint-Lô 2 ^{ème} Vice-Présidente du SMPH

EXCUSES :

Membres titulaires :

M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental pouvoir à Mme Florence MAZIER
M. Mickaël GRANDIN	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} Vice-Président du SMPH pouvoir à M. Loïc RENIMEL
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale Ville de Saint-Lô



TARIFS ET PRESTATIONS :

- **Modification d'un tarif**
- **Prolongation des tarifs 2020 jusqu'à l'adoption des nouveaux tarifs 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du Comité du SMPH du 03 décembre 2020 ;

le Comité après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres participant :

- **Décide** la modification du tarif de la balle de foin de 10 Kg à 5,00 € TTC (soit 4,55 € HT).
- **Autorise** la prolongation des tarifs et prestations votés en 2020 jusqu'à l'adoption des nouveaux tarifs et prestations 2021 en début d'année.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,



André DENOT

